



COMMUNIQUE DE PRESSE

13 mars 2012

LA GESTION PUBLIQUE POUR LES COLLEGES DU 93

Ce lundi 12 mars, Claude Bartolone, Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, a reçu les représentants de l'intersyndicale CGT-FSU-SUD-FO-CFTC-CFDT à propos de la réalisation de 12 collèges par une procédure de Partenariat Public-Privé (PPP).

Mr Bartolone a justifié son choix en assurant que la formule du PPP permet d'apporter une réponse plus rapide aux besoins urgents du Département en matière scolaire, et de soulager à court terme les capacités d'emprunt d'une Collectivité déjà lourdement endettée.

L'intersyndicale a fait valoir que l'urgence a été fabriquée par l'inertie du Département sur ce sujet depuis 2008, aussi bien en matière de prévisions scolaires qu'en matière de renforcement de l'équipe de Maîtrise d'Ouvrage.

Une solution de financement public intégral coûterait nécessairement moins cher que toute solution privée ou mixte : en effet la Collectivité a accès à des taux d'intérêts moins élevés du fait du moindre risque bancaire qu'elle représente, et jusqu'à preuve du contraire le Département de la Seine-Saint-Denis n'est pas au bout de ses possibilités d'emprunt.

On constate d'ailleurs que la Caisse des Dépôts s'engage à consentir un prêt au taux préférentiel de 3,25% pour financer la part privée du PPP, pour des investissements qui seront entièrement imputés à la dette départementale : la Caisse des Dépôts pourrait donc tout aussi bien financer un montage public aux mêmes conditions.

En outre, les opérations en PPP sont nécessairement renchériées par le prélèvement de profits d'entreprise élevés dans toutes les étapes du projet (financement, réalisation et gestion).

L'intersyndicale a fait valoir que le budget départemental, déjà très malmené par les transferts de charges non-compensés de la part de l'Etat, ne se serait pas en mesure du supporter sans dommages un loyer de 24,4 millions d'euros pendant 20 ans pour ces 12 collèges. C'est la capacité d'investissement départemental et les futurs besoins de la population qui vont se trouver pénalisés, et c'est l'emploi départemental qui constituera la variable d'ajustement d'un budget intenable.

Le Président Bartolone confirmant que la solution d'un financement public intégral n'a pas été testée avec les prêteurs institutionnels, l'intersyndicale réitère sa demande de suspension de la procédure de PPP, dans l'attente d'une étude comparative sérieuse qui permette à la Collectivité de bénéficier des nombreux avantages de la Maîtrise d'Ouvrage Publique.